



Challenge ASA Drôme 2024

Rallyes - Courses de Côtes - V.H.C., V.H.R., V.H.R.S. - Circuits - Encadrants

- **PARTICIPATION :**

Tous les Pilotes, Copilotes et Encadrants, licenciés de l'ASA Drôme et à jour de leur cotisation, peuvent participer au Challenge de l'ASA Drôme 2024

Seront prises en compte les épreuves inscrites aux différents calendriers de la FFSA ou de la FIA, organisées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 inclus

Les Pilotes et Copilotes devront envoyer par mail, une photocopie de leurs résultats dans les 15 jours suivant l'épreuve courue, et les Encadrants une justification de participation dans les mêmes délais, sur l'adresse suivante challenge@asadrome.com

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DERNIERS RÉSULTATS : 05 JANVIER 2025

- **MODE DE CALCUL DES POINTS :**

L'obtention des points se fait par classe selon la réglementation

- ✓ **Pour les Pilotes de rallyes et courses de côte**

- 2 catégories d'épreuves différentes :
 - Rallyes : modernes dont rallyes raids et rallyes VHC
 - Courses de côte : modernes et VHC
- Points attribués uniquement à la classe pour chaque catégorie :
 - 1er : 20 pts x coef*
 - 2ème : 15 pts x coef*
 - 3ème : 12 pts x coef*
 - 4ème : 10 pts x coef*
 - 5ème : 8 pt x coef*
- Points attribués pour chaque départ effectif :
 - 5 pts x coef*

- ✓ **Pour les Copilotes**

- 1 seule catégorie d'épreuves :
 - Rallyes : modernes dont rallyes raid et rallyes VHC
- Points attribués uniquement à la classe :
 - 1er : 20 pts x coef*
 - 2ème : 15 pts x coef*
 - 3ème : 12 pts x coef*
 - 4ème : 10 pts x coef*
 - 5ème : 8 pt x coef*
- Points attribués pour chaque départ effectif :
 - 5 pts x coef*

- ✓ **Pour les Pilotes Féminins**

- 1 seule catégorie d'épreuves comprenant :
 - Rallyes modernes dont rallyes raids, rallyes VHC, courses de côte et slaloms modernes, courses de côte et slalom VHC
- A noter que les pilotes féminines peuvent concourir dans les différents classements « Pilotes » en sus du classement spécifique féminin
- Pour concourir, l'équipage doit être composé d'une **pilote** féminine

- Points attribués uniquement au classement scratch féminin :
 - 1ère féminine : 20 points x coef*
 - 2ème féminine : 15 points x coef*
 - 3ème féminine : 12 points x coef*
 - 4ème féminine : 10 points x coef*
 - 5ème féminine : 8 point x coef*
- Points attribués pour chaque départ effectif :
 - 5 pts x coef*

- ✓ **Pour les Pilotes et Copilotes des épreuves V.H.R. et V.H.R.S.**
 - 2 catégories d'épreuves concernées :
 - Rallyes VHR et VHRS Pilote
 - Rallyes VHR et VHRS Copilote
 - Points uniquement au classement scratch sans application de coefficient :
 - 1er au général : 35 pts
 - 2ème au général : 30 pts
 - 3ème au général : 26 pts
 - 4ème au général : 23 pts
 - 5ème au général : 21 pts
 - 6ème au général : 19 pts
 - 7ème au général : 17 pts
 - 8ème au général : 15 pts
 - 9ème au général : 13 pts
 - 10ème au général : 11 pts
 - 11ème au général : 9 pts
 - 12ème au général : 7 pts
 - 13ème au général : 5 pts
 - 14ème au général : 3 pts
 - 15ème au général : 1 pt
 - Points attribués pour chaque départ effectif :
 - 10 pts

- ✓ **Pour les Pilotes Circuits**
 - 1 seule catégorie d'épreuves comprenant :
 - Courses de circuit modernes dont courses sur glace, et VHC
 - Points uniquement à la catégorie suivant les divers classements FFSA :
 - 1er : 20 pts x coef*
 - 2ème : 15 pts x coef*
 - 3ème : 12 pts x coef*
 - 4ème : 10 pts x coef*
 - 5ème : 8 pt x coef*
 -
 - Points attribués pour chaque départ effectif :
 - 5 pts x coef*

- ✓ **Les coefficients des épreuves (Rallyes, rallyes raids, courses de côte, courses en circuit) pour le challenge Pilotes (dont Féminines) et Copilotes sont les suivants :**
 - Epreuve Régionale = coefficient 1
 - Epreuve Nationale = coefficient 2
 - Championnat de France ou d'un autre pays = coefficient 3
 - Championnat continental (exemple Europe), Championnat du Monde = coefficient 4
 - **Les points obtenus (après l'application du coefficient) seront multipliés par 3 pour les épreuves organisées par l'ASA Drôme**

- ✓ **Pour les Commissaires**
 - Tout type d'épreuve est retenu
 - Points attribués à la participation
 - Epreuves ASA Drôme : 10 Points x coef**
 - Autres Epreuves : 5 Points x coef**
 - Contrôle des reconnaissances des rallyes du Dauphiné et de la Drôme
 - 10 points par journée sans coefficient ni bonus
 - **Les coefficients des épreuves pour les commissaires sont attribués en fonction du nombre de jour de course effectivement réalisés :**
 - 1 journée de course = coefficient 1
 - 2 journées de course = coefficient 2
 - 3 journées de course = coefficient 3
 - 4 journées et plus de course = coefficient 4
 - **L'ensemble des points obtenus, (après l'application des coefficients ci-dessus), seront bonifiés en fonction du nombre de participation aux épreuves organisées par l'ASA Drôme :**
 - Participation à aucune épreuve de l'ASA DROME → points multipliés par 0,5
 - Participation à 1 épreuve de l'ASA DROME dans l'année → points multipliés par 1
 - Participation à 2 épreuves de l'ASA DROME dans l'année → points multipliés par 2
 - Participation à 3 épreuves de l'ASA DROME dans l'année → points multipliés par 3
 - **Les vainqueurs du challenge de 2023 se verront appliquer un handicap :**
 - Le premier du challenge de l'année précédente (2023) se verra attribuer un handicap de - 10 points
 - Le second du challenge de l'année précédente (2023) se verra attribuer un handicap de - 8 points
 - Le troisième du challenge de l'année précédente (2023) se verra attribuer un handicap de - 6 points

ETABLISSEMENT DES CLASSEMENTS :

Seront pris en compte les 3 meilleurs résultats pour chaque catégorie pour les pilotes et copilotes et la totalité des épreuves pour les commissaires

Un concurrent peut participer à plusieurs catégories différentes

En cas d'ex-æquo dans chaque discipline, le nombre de participations sera prépondérant, puis les éventuels ex-æquo seront départagés par leur nombre de 1ère place de classe, puis de 2ème place de classe, etc...

En cas d'ex-æquo pour les commissaires, le nombre de participations aux épreuves de l'ASA Drome sera prépondérant, puis les éventuels ex-æquo seront départagés par leur nombre de participation aux contrôles de reconnaissance des rallyes du Dauphiné et de la Drôme, puis si toujours ex-æquo par leur nombre de participation aux épreuves hors ASA

La **REMISE DES PRIX** aura lieu lors de l'Assemblée Générale 2024 qui se tiendra exceptionnellement avant fin décembre.

A l'Assemblée générale les récipiendaires devront être présents, l'attribution des prix relatifs aux licences ne seront distribués qu'après la prise de la licence 2025 à l'ASA DROME, à défaut le prix ne sera pas attribué.

En cas d'impossibilité impérieuse d'utiliser le prix, (exemple : participation à l'engagement du rallye de la Drôme pour un pilote de rallye raid ou participation à la licence RCC pour un adhérent ayant une licence supérieure → le prix lui sera remis par virement sous réserve de la validation par le Comité Directeur de l'ASA DROME)

PRIX DU CHALLENGE :

- **CHALLENGE PILOTES RALLYES et VHC :**

- 1er → 75% de l'engagement au rallye « P. Friedman » ou VHC de la Drôme 2025
- 2ème → 50% de l'Engagement au rallye « P. Friedman » ou VHC de la Drôme 2025
- 3ème → 25% de l'Engagement au rallye « P. Friedman » ou VHC de la Drôme 2025

- **CHALLENGE PILOTES COURSES DE CÔTE :**

- 1er → 75% de l'engagement COURSE DE CÔTE du PIN 2025
- 2ème → 50% de l'Engagement COURSE DE CÔTE du PIN 2025
- 3ème → 25% de l'Engagement COURSE DE CÔTE du PIN 2025

- **CHALLENGE COPILOTES (RALLYES MODERNES ET VHC) :**

- 1er → 75% LICENCE RCC 2025
- 2ème → 50% LICENCE RCC 2025
- 3ème → 25% LICENCE RCC 2025

- **CHALLENGE PILOTES FÉMININ (RALLYES ET COURSES DE CÔTE, MODERNES ET VHC) :**

- 1ère → 75% LICENCE RCC 2025
- 2ème → 50% LICENCE RCC 2025
- 3ème → 25% LICENCE RCC 2025

- **CHALLENGE RALLYES V.H.R. ET V.H.R.S. PILOTES :**

- 1er → 75% de l'Engagement au rallye du Dauphiné 2025 VHRS
- 2ème → 50% de l'Engagement au rallye du Dauphiné 2025 VHRS
- 3ème → 25% de l'Engagement au rallye du Dauphiné 2025 VHRS

- **CHALLENGE RALLYES V.H.R. ET V.H.R.S. COPILOTES :**

- 1er → 75% LICENCE NCCR 2025
- 2ème → 50% LICENCE NCCR 2025
- 3ème → 25% LICENCE NCCR 2025

- **CHALLENGE CIRCUITS (MODERNES ET VHC) :**

- 1er → 75% LICENCE NCC 2025
- 2ème → 50% LICENCE NCC 2025
- 3ème → 25% LICENCE NCC 2025

- **CHALLENGE ENCADRANT COMMISSAIRES :**

- 1er → 100% LICENCE EICOB 2025
- 2ème → 50% LICENCE EICOB 2025
- 3ème → 25% LICENCE EICOB 2025
- 4ème → Un Trophée
- 5ème → Un Trophée